

**Avis de transfert de siège social**

**PALNETE PHONE 38**

**SASU au capital de 1000 €**  
**Siège social : 26 RUE CLAUDE GENIN 38100 GRENOBLE**  
**RCS GRENOBLE 811184761**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14/02/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 199 RUE HELENE BOUCHER 34170 CASTELNAU-LE-LEZ à compter du 14/02/2022. Radiation au RCS de GRENOBLE et immatriculation au RCS de MONTPELLIER.

**LBCT**

**SCI au capital social de 57 000 Euros**  
**Siège social : 1 851, route de Oytier 38780 OYTIER SAINT OBLAS**  
**RCS DE VIENNE 480 941 459**

Par décision extraordinaire du 16 février 2022, le siège social a été transféré au 797, route de la réatière-38090 ROCHE à compter de cette même date.

**Pour avis.**

**HOLDING CENTRALE GESTION**

**SARL au capital social de 8 000 €**  
**Siège social : 1 851, route de SAINT-OBLAS 38780 OYTIER SAINT OBLAS**  
**RCS DE VIENNE 513 774 745**

Par décision d'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2022, le siège social a été transféré au 797, route de la réatière-38090 ROCHE à compter de cette même date.

**Pour avis.**

**SSB FOOD**

**EURL au capital de 1 000 €**  
**Siège social : 69 Bis Cours Saint André, 38800 LE PONT DE CLAIX**  
**RCS GRENOBLE 818 925 406**

En date du 21/03/2022, l'AGE a décidé le transfert du siège social à compter du 21/03/2022 au 2 Rue Stendhal, 38800 LE PONT DE CLAIX. Mention au RCS GRENOBLE.

**SCI JUVINIE**

**SCI au capital de 400€**  
**Siège social : 13 Bd De Jomardière, 38120 SAINT-ÉGRÈVE**  
**RCS de GRENOBLE 825 170 632**

Le 09/07/2021, l'AGE a décidé de transférer le siège social au : 15 Boulevard de Jomardière, 38120 SAINT-ÉGRÈVE, à compter du 01/01/2022. Modification au RCS de GRENOBLE

**Avis de réduction de capital social**

Le Groupement Forestier de « **BOIS PELLOUX** », siège social : Le Genièvre 38190 SAINTE AGNES (Isère), capital social de 60 807.60 € - Groupement Forestier immatriculé au RCS sous le n° SIREN 379 487 671, a procédé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 février 2022 :  
 1) à la mise à jour de ses statuts,  
 2) à la modification de son capital social.  
 Le capital social est composé de 3 705 parts pour un montant de 56 464.20 €. Fait à Laval, le 22 février 2022 Le conseil de gérance"

**Avis de transformation**

**J'OZ CREATION**

**SARL AU CAPITAL DE 3 000 €**  
**SIEGE SOCIAL : Le Village 38114 OZ-EN-OISANS**  
**R.C.S GRENOBLE 501 511 547**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28/03/2022, les associés ont décidé la transformation de la Sarl J'OZ CREATION en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :  
**FORME** : Société par Actions Simplifiée  
**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.  
**AGREMENT** : Agrément de toutes les cessions d'actions par les actionnaires.  
**NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION** :  
 Président : Monsieur ZURCHER Guy, demeurant : Le Village 38114 OZ-EN-OISANS  
 A l'exception des modifications qui précèdent, les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.  
 Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Grenoble désormais compétent.

**Pour avis,**  
**Le représentant légal.**

**SCI DE LA TREUSE**

**S.C.I. au capital de 1 000 €**  
**Siège social : 1410 Chemin du Contour 38260 LE MOTTIER (Isère)**  
**R.C.S. : VIENNE 798 103 255**

Aux termes d'une A.G.E. en date du 30 décembre 2021, l'assemblée générale de la société «SCI DE LA TREUSE», a décidé à compter du 30 décembre 2021 :  
 - 1°) de modifier la dénomination sociale de la société qui est devenue «SAS DE LA TREUSE».  
 - 2°) de modifier l'objet social de la société ainsi qu'il suit : Les activités de direction de gestion, de coordination, de contrôle et de représentation liées à la possession ou au contrôle du capital social de filiales ; L'animation de ses participations par la définition seule et exclusivement de la politique du groupe imposée aux filiales ; La prise de participation en fonds propres dans toutes entreprises et sociétés ; La gestion de ses participations et intérêts et le placement de ses fonds libres ; Toutes activités accessoires de gestion courante, prestations de services spécifiques, administratifs, juridiques, comptables, financiers.  
 - 3°) de transformer la société en S.A.S. sans création d'un être moral nouveau.  
 - 4°) de nommer aux fonctions de Président, M. Raphael BRUYERE, demeurant à LE MOTTIER (Isère), 1410 Chemin du Contour.  
 Cette transformation motive la publication des mentions suivantes : La durée et le siège de la société ne sont pas modifiés. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix.  
 En date du 30 décembre 2021, Mme Elisabeth BRUYERE demeurant à LE MOTTIER (Isère), 1410 Chemin du Contour, a été nommée aux fonctions de Directeur Général.  
 Anciennes mentions : Forme : S.C.I. - Gérants : Mme Elisabeth BRUYERE, M. Jean-Michel BRUYERE.  
 Nouvelles mentions : Forme : S.A.S. - Président : M. Raphael BRUYERE ci-dessus désigné - Directeur Général : Mme Elisabeth BRUYERE Également ci-dessus désignée.  
 Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. VIENNE.

**DU RUAL**

**Groupement Agricole d'Exploitation en commun**  
**Au capital social de 62 250,00 euros Siège social : 119 Chemin du Rual - 38110 SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR RCS Vienne 354 009 623**

ASSP 31/03/2022, le capital a été réduit de 31 125 € pour être porté à 31 125 €. Ancienne mention : 62 250 €. Nouvelle mention : 31 125 €. Le Groupement a été transformée ce jour, sans création de personne morale nouvelle, en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : DU RUAL. Capital social : 31 125 €. Siège social : 119 Chemin du Rual 38110 SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR. Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural. Durée : 99 ans. Apports : numéraire et nature. Gérant : M Pascal GUILLAUD dmt 37 Chemin du Rual 38110 SAINT-DIDIER-DE-LA-TOUR. Cession de parts : libre. La société est immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Vienne.

**Avis de dissolution**

**DIGIMIAM** - SARL en liquidation amiable au capital de 5 000 euros - 93 Cours BERRIAT, 38000 GRENOBLE - RCS 523 956 001 RCGRENOBLE - L'AGE réunie le 31 Mars 2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Nadège PERRIN, demeurant 3, rue de New York 38000GRENOBLE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 93 Cours BERRIAT, 38000GRENOBLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de GRENOBLE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

**Pour avis.**

**SCM PLEIN SOLEIL**, Société civile de moyens au capital de 2 000 € - Siège social : 26 RUE DU VIEUX PERRIN, 38000 GRENOBLE - RCS GRENOBLE 442 294 500 - L'assemblée générale extraordinaire du 31/01/2022 a décidé la dissolution de la société à compter du 31/01/2022. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame FOURNERIE CELINE, demeurant 25B RUE DU LIEUTENANT FIANCEY, 38120 SAINT EGREVE et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce GRENOBLE.

**LE LIQUIDATEUR**

**Avis de dissolution et de clôture de liquidation**

**BELIA PRO, SASU** au capital de 2 000 € - Siège social : 38 RUE GEORGES MAEDER, 38170 SEYSSINET PARISSET - RCS GRENOBLE 878 116 292 - L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2021 a décidé la dissolution de la société à compter du 31/12/2021. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Madame JENDOUBI SOPHIA, demeurant 38 Avenue Georges Maeder, 38170 SEYSSINET PARISSET et a fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce GRENOBLE.

L'assemblée générale extraordinaire du 31/12/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/03/2022. Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce GRENOBLE.

**Avis de changement de régime matrimonial**

Suivant acte reçu par Maître Faustine SERPINET, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée « LEXGROUP GRENOBLE », titulaire d'un Office Notarial à GRENOBLE, 7 rue Vicat, CRPCEN 38004, le 25 mars 2022, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux :

**ENTRE :**

**Monsieur Patrick Louis Marie PELTIÉ**, retraité, et **Madame Sabine Elisabeth Marie LAFEUILLE**, retraitée, demeurant ensemble à SAINT-ISMIER (38330) 290, Allée des Ancolies. Monsieur est né à TOULOUSE (31000) le 17 mai 1946, Madame est née à SAINT-JEOIRE (74490) le 7 février 1949. Mariés à la mairie de GRENOBLE (38000) le 6 février 1976 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître JANIN, notaire à LYON, le 26 janvier 1976. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

**Pour insertion Le notaire.**

**Avis de saisine de légataire universel - délai d'opposition**

Aux termes de son testament olographe en date du 8 octobre 2019. Monsieur René Jean Albert LOMBARD, en son vivant Retraité, demeurant à ROCHE (38090) 347 rue du Pont. Né à BOURGOIN-JALLIEU (38300), le 1er août 1938. Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité Française. Résident au sens de la réglementation fiscale. Décédé à DIEMOZ (38790) (FRANCE), le 16 octobre 2021. A institué un légataire universel L'office chargé du règlement de la succession est l'office de SAINT QUENTIN FALLA-VIER (38070), 5 rue de Savoie. Les oppositions à l'exercice des droits du légataire universel seront à former auprès de Maître DUMONT dans le délai d'un mois. Pour une insertion unique.

**Recette**

**À VOS FOURNEAUX / Une recette idéale pour les soirées frileuses de printemps.**

**Côtes d'agneau bio façon caillettes**

**Temps de préparation :**  
30 minutes.  
**Cuisson :** 35 minutes.

**Ingrédients pour 4 personnes :**

- 8 côtes d'agneau bio premières ou secondes (avec manche)
- 500 g de vert de blettes
- 400 g de crêpine
- 1 gousse d'ail
- 5 branches d'estragon
- 5 branches de persil plat
- 200 g de fromage râpé
- 1 c. à c. de paprika fumé
- 1 c. à soupe d'huile d'olive
- Sel et poivre du moulin

**Préparation**

Préchauffer le four à 170° C (Th. 5-6).  
 Peler l'ail et le presser, effeuiller l'estragon et le persil, les laver et les hacher grossièrement.  
 Laver les blettes, les blanchir 5 minutes à l'eau bouillante salée, les égoutter et les hacher grossièrement, les mélanger avec le fromage râpé, les



© Jean-François Malet - interbev

herbes et l'ail. Couper la crêpine en 8 morceaux, tartiner généreusement les côtes d'agneau bio de farce aux blettes et les envelopper dans la crêpine, les disposer dans un plat, les saler, les poivrer, les arroser d'un filet d'huile d'olive et les cuire 30 minutes au four.

Servir les côtes bien dorées, accompagnées d'une salade verte et d'une purée de pommes de terre. ■